



PROCES- VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 1^{er} AVRIL 2025

Date convocation : 26.03.2025

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

Présidente : Christine GALILEI

Présents : Christine GALILEI, René SALEMBIER, Stéphane CORGIER, Gaëlle COUBLE, J-Marc DURDILLY, J-Michel GARNIER, J-François LACROIX, Rodolphe LERISSEL, Sophie MAGNARD, Romain MAYNARD, Isabelle TICHIT-WUCHER, Sylvie VIGNON,

Absents : Marc DUCROS: pouvoir à Christine GALILEI ; Yoheï MOREAU

Secrétaire de séance : Sylvie VIGNON

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2025

Le Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2/ Vote du budget primitif – Année 2025.

Délibération 2025-21

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à L2343 ;
Considérant la lecture des propositions budgétaires de Madame le Maire pour l'année 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

❖ APPROUVE pour l'exercice 2025 le budget primitif de la commune globalement arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	908 519,45	835 800,69
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8 248,02	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 80 966,78
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		916 767,47	916 767,47
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	517 374,70	467 374,70
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 50 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		517 374,70	517 374,70
TOTAL DU BUDGET (4)		1 434 142,17	1 434 142,17

Madame le Maire présente la liste des principaux investissements prévus :

INVESTISSEMENTS 2025	COMPTE	TTC
ETUDE PROJET TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	203	3 480.00
MAIRIE HONORAIRES Solde (déjà payé en 2024 54 000 euros)	203	39 011.65
JARDIN PUBLIC TABLE PIQUE NIQUE	212	1 200.00
SENTIER TOURISTIQUE mutualisation avec Ronno et St Appolinaire	212	22 249.20
TRAVAUX ONF pas de travaux cette année	2117	0.00
ZINGUERIE EGLISE	2131	6 555.60
TRAVAUX 'MAIRIE + MOBILIER en attente de chiffrage	2131	658 286.40
RAMPE D'ESCALIER TERNOSE	2132	1 386.00
BATIMENT EX BOULANGERIE projet communal avec un investisseur	2132	48 000.00
Désimperméabilisation et végétalisation de la COUR ECOLE	2135	63 360.00
Divers travaux de voirie et études	2152	23 000.00
AFFICHAGE dématérialisé et règlementaire (TOTEM + LOGICIEL)	2131	18 000.00
Saleuse pour trottoir		600.00

Suite à l'étude, le coût de la réalisation d'un terrain de foot en synthétique serait de 537 852 euros HT.

Auquel se rajoute la rénovation de l'éclairage de 33 300 euros HT, ou le changement complet de l'éclairage à 84 000 euros HT.

La zinguerie de l'église sera réalisée en avril.

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation de la mairie, la démolition est pratiquement terminée. Il reste les menuiseries extérieures à enlever. Les travaux de maçonnerie ont débuté le 25 mars. Quelques plus-values sont à prévoir : peinture et lasure Naboco sur les menuiseries pour une meilleure performance, pose de luminaires sur la façade extérieure obligatoire pour la sécurité. Mme le Maire propose l'acquisition d'un totem qui serait installé devant la mairie et permettrait de réaliser tous les affichages légaux et obligatoires de manière dématérialisée et interactive. De plus, le site internet peut être consulté, il est aussi possible d'intégrer des sentiers touristiques consultables. Ce totem pourrait être en achat (16 530 € HT avec le logiciel) ou location ; dans les deux cas un abonnement annuel de maintenance est à prévoir. Sophie Magnard demande si cela remplace Panneau Pocket, il est répondu que cet équipement est en plus. Jean-Michel Garnier pense que le coût est démesuré par rapport au besoin d'un tel service. Romain Maynard précise qu'il est nécessaire de prévoir les branchements) Madame le Maire précise que cet achat pourrait être envisagé et financé uniquement s'il reste du budget sur les travaux de la mairie.

Au niveau des recettes de fonctionnement, la DGF notifiée est inférieure (environ 600 euros) à celle estimée au budget mais le produit des taxes locale sera supérieur grâce à la revalorisation des bases (8000.00 euros)

Le budget école a été fixé à 70€ par élève comme l'an dernier.

La convention d'un an avec la secrétaire mutualisée arrive à son terme. Cette personne apportant entière satisfaction, les maires souhaitent la renouveler pour un an, avec un coût horaire de 28€ soit une augmentation de 2 euros de l'heure. Dans le cadre de la convention avec les autres communes, pour la période de juin à décembre 2025, elle remplacera une secrétaire de Claveisolles qui sera en congés maternité. Compte-tenu de la charge de travail du secrétariat Mme le Maire propose de signer avec cette dernière une convention de 3 heures par semaine de juin à août. Cette durée pourra être revue ensuite selon la charge de travail.

Pour les charges du SYDER, seul l'état des charges provisoires nous a été adressé à ce jour. Le définitif ne sera transmis par le SYDER après le vote de leur budget le 9 avril. Il sera proposé lors du prochain conseil municipal de délibérer sur la fiscalisation de ces charges, comme les années précédentes.

3/ Souscription de 2 emprunts pour le financement de la réhabilitation de la mairie

Afin de financer les travaux de réhabilitation de la mairie, il était envisagé de souscrire 2 emprunts :

- Un prêt à court terme pour le préfinancement du FCTVA, soit 125 000 € sur 2 ans
- Un prêt pour les travaux de 200 000 €, sur 20 ans

Toutefois, depuis l'envoi de la convocation, Mme le Maire a reçu, via l'agent immobilier, 2 offres d'achat pour le bâtiment boulangerie. Ces 2 offres seront étudiées par la commission finances- bâtiment. Si la vente se réalise la nécessité d'emprunter pourrait être inférieure.

Dans ces conditions, le conseil municipal choisit de ne pas de se prononcer et d'ajourner les 2 délibérations.

4/ Demande de subvention dans le cadre des appels à projets LEADER de la Région pour les sentiers touristiques des 3 forêts

Délibération 2025-22

La candidature commune de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), de la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) et du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) à la programmation LEADER (liaison entre action de développement de l'économie rurale) 2023/2027 a été retenue par la Région Auvergne-Rhône Alpes, autorité de gestion, et notifiée le 5 mai 2023.

L'animation étant assurée par chaque territoire, la COR peut solliciter des financements du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) du programme LEADER (mesure 19.4) pour les dépenses d'animation du dispositif. Les communes de la COR peuvent elles aussi solliciter un financement du FEADER du programme LEADER.

Le projet « Sentier touristique des 3 forêts » est porté par la commune de Saint-Just-d'Avray pour les 3 communes de Ronno, Saint Appolinaire et St Just d'Avray. Mme le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des appels à projets LEADER pour ce projet.

Elle présente le plan de financement :

Dépenses		Recettes		
cout agents pose des panneaux 105 heures cout horaire 21€	2 205.00 €	Subvention département (Ronno 3 300€ + St just St Appo 7138 €)	10 438.00 €	40.03%
Fourniture pour la pose vis / ciment	1 107.23 €	Subvention leader	10 424.30 €	39.97%
Gravure panneau signalisation	615.00 €	Autofinancement	5 215.59 €	20.00%
ONF Vegetis- panneaux	19 404.00 €			
Table de piquenique	1 746.66 €			
frais divers	1 000.00 €			
TOTAL	26 077.89 €	TOTAL	26 077.89 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ AUTORISE Mme le Maire à porter le projet et signer la convention afférente avec les communes de Ronno et Saint-Apollinaire
- ❖ VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération « Sentier touristique des 3 forêts »
- ❖ SOLLICITE le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre de la programmation LEADER

5/ Questions et Informations diverses

- Marché du vendredi : à partir du 4 avril le marché sera entièrement installé sur le parking place du souvenir, et ce afin de régler les problèmes de stationnement et d'assurer la sécurité des forains et des clients. Par conséquent, il sera totalement interdit de stationner sur l'intégralité du parking les vendredis de 7h30 à 9h30.
- Projet PLUih (plan local d'urbanisme intercommunal et programme de l' habitat) : M. Dauvergne de la COR interviendra à la suite du conseil municipal du 15 avril pour donner des explications.
- Prochaines réunions de commission :
 - o Finances et bâtiment : lundi 7 avril (étude des offres d'achat du bâtiment boulangerie)
 - o Voirie : lundi 14 avril à 17h30 à l'école pour le projet cour d'école.

Prochains conseils municipaux : Mardi 15 avril : vote du prêt
Mardi 20 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance
Sylvie VIGNON



Le Maire,
Christine GALILEI

